

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



**ARMP**  
AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 161/2025

A L'ETABLISSEMENT KAPAKO.

Après avoir reçu le contrat du marché n° GG 0052/MIN.AGRISA/SG/F/01/2025, conclu avec le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent soixante-un mille deux cent (USD 261 200) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille huit cent vingt-huit, quarante centimes (USD 1 828,40), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 01/09/2025

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général

Scellé de l'Établissement